

NOUVEAUX
Débats

LA DÉMOCRATIE PROTESTATAIRE

Lilian Mathieu



SciencesPo.
Les Presses

Extrait de la publication

LA DÉMOCRATIE PROTESTATAIRE

LA DÉMOCRATIE PROTESTATAIRE

Mouvements sociaux et politique
en France aujourd'hui

Lilian Mathieu

NOUVEAUX
(Débats



Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

La Démocratie protestataire : mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui / Lilian Mathieu. – Paris : Presses de Sciences Po, 2011. – (Nouveaux Débats ; 26).

ISBN 978-2-7246-1229-5

RAMEAU :

- Mouvements sociaux : France : 1990-...
- Militantisme : France : 1990-...

DEWEY :

- 303.62 : Troubles civils
- 322.2 : Relations entre l'État et les groupes organisés et leurs membres
- Syndicats et groupes de travailleurs
- 306.2 : Comportements politiques

Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Sommaire

Introduction 9

Chapitre 1

LA REPRISE DE LA CONFLICTUALITÉ 15

Le retour de la question sociale 18

Une posture défensive sans perte de combativité 25

Des syndicats dépassés ? 33

Chapitre 2

LES ILLUSIONS DU « NOUVEAU » 45

La routine de l'innovation protestataire 47

Les ambiguïtés de l'informalité 55

Le militant libéré 63

Enfin raisonnables ? 68

Le nouveau militantisme, prophétie autoréalisante 72

Chapitre 3

UNE LÉGITIMITÉ REVENDIQUÉE OU CONTESTÉE 79

La légitimation intellectuelle des mouvements sociaux 80

Les médias, partenaires ambigus 90

Radicalisation, surveillance et répression 98

Chapitre 4

MOUVEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUE :

LE DÉCROCHAGE 111

Des liens fluctuants et ambivalents 112

1995-2010, instauration et consolidation
d'une clôture 121

La politique ressourcée par la contestation ? 133

*Chapitre 5***LA VOIX PROTESTATAIRE** 143

Une légitimité circonstancielle et limitée ? 144

La protestation au secours de la démocratie ? 153

Reprendre sa voix 163

Conclusion 171

« Il n'y a pas moyen de dire avec précision comment ça va tourner, les choses, pour Georges Gerfaut. Dans l'ensemble, on voit comment ça va tourner, mais avec précision, on ne voit pas. Dans l'ensemble, ils vont être détruits, les rapports de production dans lesquels il faut chercher la raison pour laquelle Georges file ainsi sur le périphérique avec des réflexes diminués en écoutant cette musique-là. Peut-être Georges manifesterait-il alors autre chose que la patience et la servilité qu'il a toujours manifestées. »

Jean-Patrick Manchette,
Le Petit Bleu de la côte ouest,
Paris, Gallimard, coll. « Série noire », 1976.

Introduction

Les mouvements sociaux¹ occupent dans la vie politique une place aussi importante que paradoxale. Une majorité de Français considère aujourd'hui la manifestation comme une forme légitime d'expression politique, dans le même temps que les grèves des transports publics déclenchent leur flot de critiques. Les formes les plus classiques de la contestation collective se sont pacifiées, mais de nouveaux modes protestataires qui recourent à la perturbation voire à la violence font leur apparition (émeutes, séquestrations, dégradations de biens collectifs ou affrontements délibérés avec les forces de l'ordre). Des mobilisations de grande ampleur présentent des revendications globales mais se heurtent à l'intransigeance des

1. *Le présent ouvrage se heurte d'emblée à la redoutable difficulté que présente la définition de la notion tout à la fois sociologique et politique (et à ce titre enjeu de luttes) de « mouvement social ». On propose de désigner ainsi, et a minima, des entreprises collectives (qu'elles soient syndicales, associatives ou informelles) exprimant des revendications sous des formes protestataires, éventuellement conflictuelles, et à distance du jeu politique institutionnel. Ces enjeux de définition sont abordés, dans des perspectives distinctes, par François Chazel et Gérard Mauger. Voir François Chazel, « Mouvements sociaux », dans Raymond Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, p. 263-312, et Gérard Mauger, « Pour une politique réflexive du mouvement social », dans Pierre Cours-Salies et Michel Vakaloulis (dir.), *Les Mobilisations collectives. Une controverse sociologique*, Paris, PUF, 2003, p. 33-42.*

gouvernements. Syndicats et grandes associations font partie du paysage institutionnel mais se voient contestés par une multiplicité de mobilisations locales ou spécialisées (celles des intermittents du spectacle, des étudiants, des salariés de petites et moyennes entreprises, etc.) qui tendent à les contourner en se radicalisant.

À la fois célébrés comme ferments participatifs et disqualifiés comme germes du désordre, attestations de la vitalité civique aussi bien que menaces insurrectionnelles, les mouvements sociaux sont aujourd'hui conduits à redéfinir la nature et la portée de leur participation à la vie politique. L'époque où la science politique catégorisait avec dédain les mobilisations contestataires comme des « formes non conventionnelles » de participation politique est révolue. Outre le caractère conventionnel, pour ne pas dire convenu, de la plupart des modes d'action des mouvements sociaux, force est de reconnaître que la protestation collective a acquis une légitimité dont témoigne l'ampleur de sa diffusion politique et sociale. Que « la mythologie de la rue demeure ouvrière et de gauche », ainsi que l'avance l'historienne des manifestations Danielle Tartakowsky², n'empêche nullement les groupes les plus divers, dont certains très conservateurs ou privilégiés, d'y avoir recours. Les manifestations contre l'instauration du Pacs comme les rassemblements d'opposants à l'IVG ou d'usagers hostiles aux grèves des transports publics attestent que nul ne pense aujourd'hui que le vote puisse être l'unique forme de participation démocratique.

2. *Danielle Tartakowsky*, *Le Pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998, p. 191.

Mais si la légitimité de la protestation collective semble établie, elle n'en apparaît pas moins vulnérable et, surtout, sa portée comme ses fondements restent encore objets de débat. Certes, plus personne ne remet frontalement en cause le droit de se mettre en grève ou de manifester, mais l'instauration de règles plus contraignantes (appelées « service minimum ») en cas de grève dans les transports en commun a marqué la victoire de ceux qui entendent en limiter les « excès », tandis que plusieurs mouvements récents ont montré que la manifestation restait soumise aux exigences des forces de l'ordre³. Le « ce n'est pas la rue qui gouverne » d'un Premier ministre, ou le « désormais quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit » d'un président de la République⁴, indiquent que si les gouvernants ne peuvent faire autrement que concéder quelque légitimité aux mouvements sociaux, c'est le plus souvent avec une morgue méprisante leur signifiant le rôle de simple figuration auquel ils entendent les cantonner sur la scène politique.

Une telle condescendance à l'égard de la protestation collective peut apparaître déplacée dans un pays dont la fête nationale célèbre tous les 14 Juillet un soulèvement populaire fondateur de sa démocratie, et dont l'histoire s'honore d'insurrections (celles de 1830, de 1848 ou encore de 1944) éprises des idéaux de liberté et

3. On pense par exemple à la manière dont, à Lyon le 21 octobre 2010, les forces de l'ordre ont pendant plusieurs heures encerclé et empêché de circuler quelques centaines de lycéens et d'étudiants venus manifester.

4. Le droit de grève étant garanti par la Constitution, on peut se demander si cette sentence n'est pas du même ordre que celle qui affirmerait que « désormais quand il y a une élection, personne ne s'en aperçoit ».